

## REUNION BE LUNDI 23 AOÛT 2021

<b>Membres Présent(s)</b>	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier,
<b>Invité(s) à titre consultatif</b>	Gérard HONNORAT, Stéphane ZIMMER
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	DESMET Joelle, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT JEAN Bernard

\*\*\*\*\*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**1 Appel de la décision de la CNS du 19 août 2021 - Poissy Triathlon** **1**

**2 Décision du BE** **2**

\*\*\*\*\*

### **1 Appel de la décision de la CNS du 19 août 2021 - Poissy Triathlon**

La Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur définit les types de championnat :

- les championnats de type Jeunes, accessibles pour les catégories de Benjamin à Junior ;
- les championnats de type Adultes accessibles à partir de 18 ans.

De ce fait, la catégorie "cadet" est exclue des Championnats de type adultes.

**Le 10 août 2021**, le club de Poissy Triathlon saisit la Commission Nationale Sportive afin de solliciter une dérogation pour pouvoir engager Mme Ilona Hadhoum (cadette 2ème année) sur le Championnat de France Individuel distance S de Triathlon (course de type adulte).

**Le 19 août 2021**, la C.N.S. rejette la demande du club justifiant des éléments suivants :

- application de la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur ("considérant que ce Championnat n'est pas accessible pour sa catégorie d'âge") ;
- de nombreuses courses de niveau national et international sont accessibles pour un athlète de catégorie "cadet" ;
- un enchaînement du calendrier de compétition important,
- préservation de la santé de l'athlète.

**Le 20 août 2021**, le club fait appel de la décision de la CNS auprès du Bureau Exécutif.

## **2 Décision du BE**

Le Bureau Exécutif a instruit cet appel dans un cadre de réflexion globale, prenant en compte les qualités et capacités sportives de cette jeune athlète et en considérant le calendrier de compétitions.

Le Bureau Exécutif décide, à la majorité, de répondre favorablement à la demande sous réserve que Mlle Ilona HADHOUM ne double pas lors du même week-end les épreuves du Championnat de France Individuel "Toutes Catégories & U23" et du Championnat de France Individuel Jeunes d'Aquathlon qui se dérouleront à Pontivy les 28/29 août prochains.

\*\*\*\*\*

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
*Président*

**Didier SERRANO**  
*Secrétaire Général*